

Bill (Q-12), intitulé: "Loi pour faire droit à Winnifred Isobel Bassett Yuill".

Bill (R-12), intitulé: "Loi pour faire droit à Eileen May Walker Cole".

Bill (S-12), intitulé: "Loi pour faire droit à Frank Ashworth".

Bill (T-12), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Galbraith Hardie McCall".

Bill (U-12), intitulé: "Loi pour faire droit à Goldie Natovitch Molson".

Bill (V-12), intitulé: "Loi pour faire droit à Norma Veronica Besner Roast".

Bill (W-12), intitulé: "Loi pour faire droit à Catherine Anna Regan Herdt".

Bill (X-12), intitulé: "Loi pour faire droit à Errol Alexander Edgley".

Bill (Y-12), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Marguerite-Eugénie-Lucie Prévost Lalonde".

Bill (Z-12), intitulé: "Loi pour faire droit à Myrtle Maloche Reath".

Bill (A-13), intitulé: "Loi pour faire droit à Eileen Margaret Smith Bates".

Bill (B-13), intitulé: "Loi pour faire droit à Selim Jean Malakie, autrement connu sous le nom de Solomon Malacket".

Bill (C-13), intitulé: "Loi pour faire droit à Ruby Lydia Donnelly Champion".

Bill (D-13), intitulé: "Loi pour faire droit à Edna Edith Lily Caron Gourdie".

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message aux fins de retourner au Sénat la preuve, etc., déposée devant le comité permanent des Divorces, auquel ont été déférées les pétitions sur lesquelles sont fondés les bills de divorces susmentionnés.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet aussi un message aux fins de retourner au Sénat la preuve, etc., déposée devant le comité permanent des Divorces, auquel a été transmise la pétition sur laquelle le Bill (W-10), intitulé: "Loi pour faire droit à Jean-Baptiste-Armand Michaud", est fondé.

L'honorable sénateur Hugessen dépose sur la Table:—

Cinquième rapport annuel de l'Office sur le soutien des prix de la pêche pour l'année fiscale 1951-1952. (Version anglaise).

Rapport annuel de la Société Radio-Canada pour l'année financière terminée le 31 mars 1952. (Versions anglaise et française).

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Lacasse, appuyé par l'honorable sénateur Davis—

Que cette Chambre est d'avis que le gouvernement émette, le plus tôt possible, tous chèques de pension de vieillesse et d'allocations familiales, dans les deux langues officielles du pays, quelle que soit la province où demeurent les bénéficiaires, et que cette recommandation urgente soit transmise aux autorités intéressées, sans retard, par l'entremise du représentant du gouvernement en cette Chambre.

Il est ordonné: Que ledit Ordre du jour soit différé à demain.